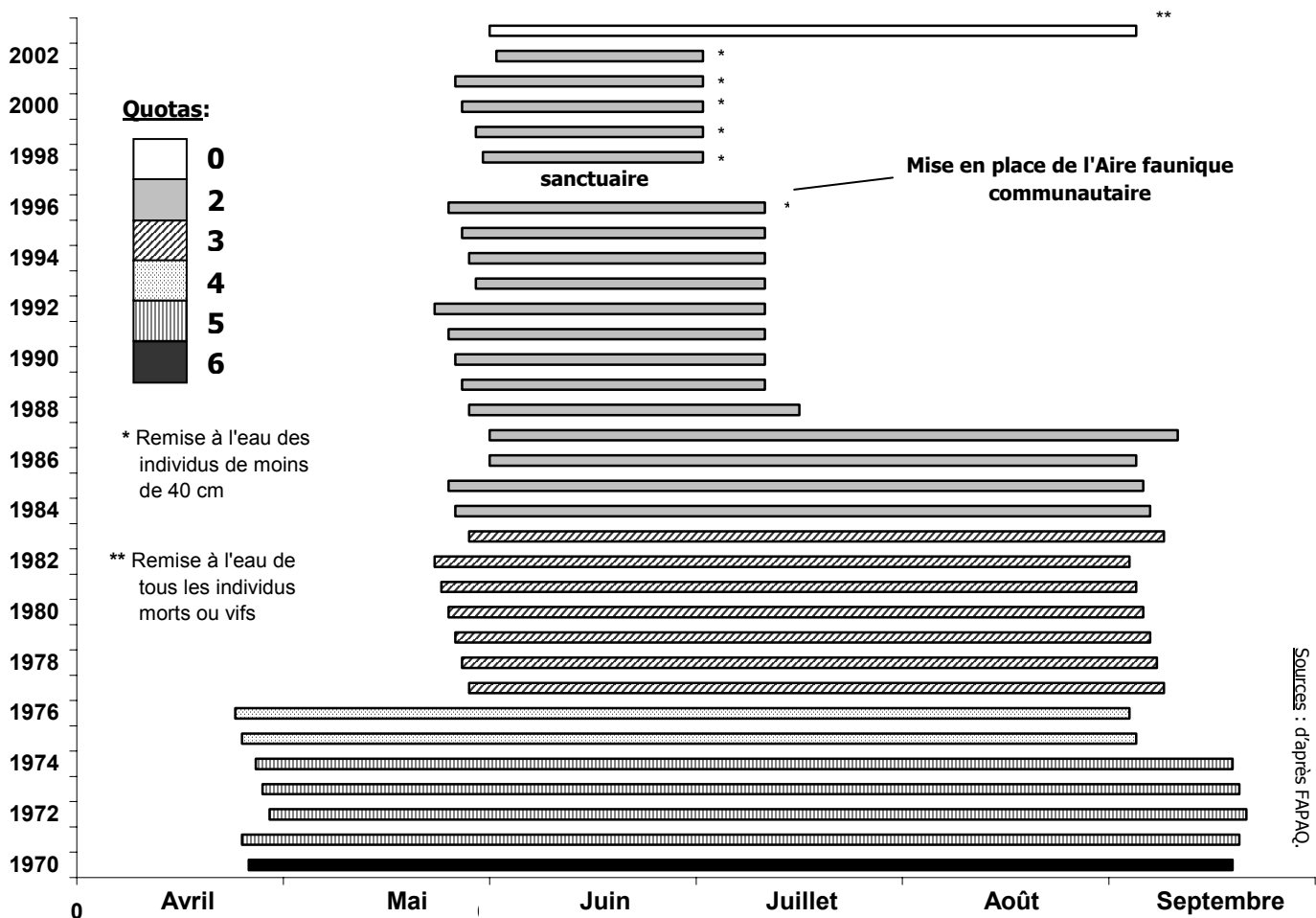


**ERRATA AU CADRE DE PROTECTION ET DE GESTION
DE LA RÉSERVE AQUATIQUE PROJÉTÉE DE LA RIVIÈRE ASHUAPMUSHUAN***

Page 15, dernier paragraphe, la phrase suivante : « Du lac à son embouchure, la dénivellation est en moyenne de 1,5 m/km pour un dénivelé total de 886 mètres » devrait se lire comme suit : « Du lac à son embouchure, la dénivellation est en moyenne de 1,5 m/km ».

Page 43, ajouter les valeurs [0, 2, 3, 4, 5, 6] dans la légende des quotas du graphique intitulé « *Évolution de la pêche à la ouananiche dans la réserve aquatique projetée* ». Le graphique devrait être modifié comme suit :



Évolution de la période de pêche à la ouananiche dans la réserve aquatique projetée de la rivière Ashuapmushuan (section aval des chutes de la Chaudière) depuis 1970

* Référence : Direction du patrimoine écologique et du développement durable. 2003. *Cadre de protection et de gestion pour la réserve aquatique de la rivière Ashuapmushuan. Document pour la consultation du public.* Gouvernement du Québec, Ministère de l'Environnement, 161 pages.